



Revalorisation des pensions de retraite du régime général

Le gouvernement a annoncé, mardi, une revalorisation des pensions de retraites de 1,3 % à partir du 1^{er} avril 2013

Cette revalorisation correspond à la prévision d'inflation (hors tabac) pour 2013, de 1,2 %, à laquelle le gouvernement ajoute une correction de 0,1 %, correspondant à l'écart entre l'inflation constatée en 2012 (+1,9%) et la prévision initiale (1,8 %).

**Cette revalorisation ne fait pas
pour autant le compte !**

Nous revendiquons :

- **Un rattrapage immédiat de 300 € par mois pour tous les retraités**
- **La revalorisation des pensions et retraites complémentaires au 1^{er} janvier, indexés sur le salaire moyen**
- **Le minimum retraite égal au Smic que nous revendiquons à 1 700 € / mois**
- **Le relèvement des pensions de réversion à 75 % de la retraite initiale**
- **Le rétablissement de la 1/2 part pour le calcul de l'impôt sur le revenu**

La CGT ne signe pas l'accord qui instaure une sous-indexation des valeurs de service des points Arrco et Agirc, c'est-à-dire une revalorisation inférieure de 1 point à l'inflation pendant 3 ans (un peu moins la première année pour l'Arrco).

Cette disposition aura des conséquences extrêmement néfastes pour les retraités actuels en termes de pouvoir d'achat, mais également pour les retraités futurs. En effet, les valeurs de service du point sont également utilisées pour le calcul des pensions lors du départ en retraite.